

**LA LETTRE HEBDOMADAIRE
DE DEBORAH**

Publié par **פרד"י שושנים**
PIRKHÉ CHOCHANIM
Une réalisation de
Chema Yisrael Torah Network

basé sur les cours donnés par
**RABBI DOVID
OSTROFF chelita**
développés par le groupe
du projet Shoulkhan Haroukh

Ces règles ont été montrées par Rabbi Ostroff au Gaon HaRau Moche Sternbuch, chelita

Traduction Bernard Brajzblat sous le contrôle du Rav A.Sénior de Créteil



**Chabbath
Le'h - Le'ha
5770**

31 Octobre 2009
Volume **VIII** – Lettre **2**
13 'Hechvan 5770

Hil'hoth Bera'hoth XIV Par quel pain commencer ?

La question de savoir sur quel aliment il faut réciter une *bera'ha* est récurrente dans l'étude de *Hil'hoth Bera'hoth* (règles sur les bénédictions). Nous sommes, par exemple, familiers avec les *chéva minim* (7 catégories de fruits d'Israël) qui ont la plupart du temps la préséance par rapport aux autres fruits et c'est pourquoi, nous réciterons la *bera'ha* "*boré péri haets*" (qui crée le fruit de l'arbre) sur la grenade plutôt que sur la pomme. ¹ Nous retrouvons la même notion à propos du type de pain sur lequel on récitera la *bera'ha* "*hamotsi ...*" ("qui fait sortir le pain de la terre").

En quoi est-ce important ?

Celui qui a l'intention de consommer différentes sortes de pain doit réciter la *bera'ha hamotsi* sur le plus noble. ² *Le'bat'hila* (a priori) une *bera'ha* doit toujours être récitée sur l'élément le plus noble comme un *bidour* (embellissement de la) *mitsva*, pour accomplir la *mitsva* (dans ce cas la *bera'ha*) de la manière la plus belle possible. ³

Quels sont les critères de classification des pains ?

Le *Michna Beroura* propose par ordre d'importance décroissante, les critères suivants : les sept espèces d'*Eretz Israël*, l'intégralité du pain, son éclat, sa taille.

Sept espèces (qui comportent 5 fruits et 2 céréales : le blé et l'orge).

היטה ושעורה : le blé et l'orge, spécifiquement mentionnés dans la *Torah*, comme faisant partie des sept espèces d'*Eretz Israël* ont la primauté sur les trois autres espèces de céréales désignées par les termes *כוסמין שיפון ושיבולת שועל*, que l'on traduit généralement par épeautre, seigle et avoine mais qui ne sont pas nommément mentionnées dans le verset.

Le pain à base de blé a la préséance sur le pain à base d'orge car préalablement mentionné et ils seront tous deux préférés aux trois autres. ⁴

L'ordre préférentiel est donc le suivant : - Blé - orge - épeautre - seigle - avoine

Que faire si l'on veut consommer du pain de seigle plutôt que du pain de blé ?

La question ne se pose évidemment pas pour celui qui ne veut pas consommer un de ces pains et qui récitera la *bera'ha* sur le pain de seigle. ⁵ Nul n'est tenu de consommer un pain plus "noble" uniquement à cause de la *bera'ha*.

Pain entier par rapport à une tranche.

Un pain entier est toujours préférable à une tranche de pain, ⁶ même si celle-ci est plus épaisse que le pain entier. En conséquence, il convient de réciter la *bera'ha* "*hamotsi*" sur un petit pain entier de la taille d'une brioche plutôt que sur une grande *'halla* (pain tressé) en tranches. ⁷

Que faire si le pain en tranche contient de la farine plus "pure" que le pain entier ?

Par "pureté" il faut comprendre que la farine est de meilleure qualité ou qu'elle est plus finement tamisée. Même dans un tel cas, on récitera la *bera'ha* sur le pain ordinaire entier plutôt que sur le pain en tranche contenant de la farine plus pure.

Taille.

La taille est également un facteur à prendre en compte, mais de moindre importance. Si l'on a devant soi deux pains entiers ou deux pains en tranches de qualité identique, on récitera la *bera'ha hamotsi* sur le pain le plus grand.⁸ La pureté et la qualité de la farine sont des critères plus importants que la taille et en conséquence on récitera la *bera'ha* sur un pain blanc plutôt que sur un pain noir de plus grande taille.

Comment hiérarchiser les différents critères tels que taille, pureté et intégralité ?

L'ordre des critères est le suivant : on privilégie un pain entier puis on prend en compte sa pureté et sa taille.⁹ Une *pita* brune entière sera préférée à une tranche de *'balla* blanche, mais uniquement si l'on avait l'intention de consommer les deux. Celui qui ne veut prendre que de la *'balla* récitera la *bera'ha* sur cette tranche.

Que faire si l'on pose un petit pain à table alors que l'on a déjà pris une tranche en main pour réciter la bera'ha ?

Dans un tel cas, on prend également le petit pain entier, on le joint à la tranche et on récite la *bera'ha* sur les deux.¹⁰ Celui qui a déjà récité la *bera'ha* au moment où l'on a apporté le petit pain entier consommera d'abord la tranche sur laquelle il a récité la *bera'ha*.

Le *Michna Beroura* ne rapporte pas le cas où le petit pain est apporté **pendant** la récitation de la *bera'ha*, mais il semble que dans un tel cas on ne saisisse pas le petit pain.

[1] *Siman* 211:1.

[2] Voir *siman* 168:1.

[3] *Michna Beroura siman* 168:1.

[4] Voir *siman* 168 séif 1 et 4. Dans le séif 4 et dans le *Michna Beroura* 13, il propose épeautre puis seigle et avoine.

[5] *Rama siman* 168:1

[6] *Siman* 168:1 et

Michna Beroura 1-2

[7] *Ibid*

[8] *Siman* 168:2

[9] *Michna Beroura siman* 168:15

[10] *Michna Beroura siman* 168:1

Suite la semaine prochaine

Un mot sur la *paracha Le'h Le'ha*

Hachem demanda à *Avram Avinou* (notre Patriarche Abram) de quitter son pays et ce commandement est considéré comme faisant partie des *nissyonth* (épreuves) que *Avram* eut à traverser. Il est difficile de comprendre en quoi il s'agissait d'une épreuve au regard de toutes les récompenses terrestres que *Hachem* lui promettait en retour.

Le *Slonimer Rebbé* ouvre une piste en rapportant une *dracha* (cours, explication) du *Ran* qui remarque que le *nissayon* (épreuve) de la *Akedath Yits'hak* (sacrifice d'Isaac) était précédé des mots *קח בן* (sacrifie ton fils **s'il te plaît**, mais tu n'y es pas **obligé**). C'est *Avram* qui devait décider s'il voulait satisfaire à la volonté d'*Hachem*, même sans en avoir l'instruction formelle.

Le *passouk* ה' דבר אליו ה' (Abram partit, comme *Hachem* le lui avait dit) semble superflu puisque le texte nous rapporte plus loin que *Avram* vint avec sa femme et son neveu. Le *Slonimer Rebbé* explique que ce *passouk* nous indique que *Avram* est parti parce que *Hachem* le lui avait demandé et non pas pour profiter des récompenses promises. Le *nissayon* consistait à faire fi des promesses de *Hachem* et satisfaire aux commandements sans espérer la moindre récompense personnelle en retour. Ce *nissayon* est encore plus grand que celui de Our Kasdim dans lequel *Avram* dut traverser une fournaise.

**A la mémoire de Rachel BENHARROSH bath Sim'ha (6 Tichri 5770),
de Fayga GOLDMAN bass Ephraïm -Yosseph KOSCUISKO (15 'hechwan 5741)
& de son arrière petite-fille Déborah-Guitel qui aurait eu 24 ans le 14 'hechwan**

Vous pouvez recevoir et diffuser cette lettre en contactant:

Association Déborah-Guitel, 4, rue des Archives 94000 – CRETEIL 01.43.99.03.07

e-mail: deborah-guitel@club-internet.fr Site: www.deborah-guitel.com

Vous pouvez **dédier** une de nos lettres à la **mémoire** d'un de vos proches ou pour **célébrer** un **évènement**.

Note: Le but de ces publications est de clarifier les sujets traités et non pas de rendre des décisions halakhiques. Nous attirons l'attention de chacun sur les questions pratiques importantes que peuvent soulever ces sujets. On devra consulter une autorité compétente pour recevoir une décision appropriée.

Important : Ne pas transporter **Chabbath** et ne pas jeter mais déposer dans une **Gueniza**